



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION 331, rue Allard

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière, qu'une demande de permis de démolition a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard du bâtiment sis au 331, rue Allard en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition dudit bâtiment est demandée afin de démolir un bâtiment situé entièrement en zone inondable et qui ne sera pas reconstruit.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

**Ville de L'Épiphanie
66, rue Notre-Dame
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1**

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance qui sera tenue le 20 novembre 2025, à 18 h 30, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'arrêté ministériel 2020-074.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 30 octobre 2025.

La greffière et directrice générale adjointe,


FLAVIE ROBITAILLE